#### COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 29 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

<u>Présents</u>: Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mr Sébastien MAILON, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mmes Sophie AVOUAC, Janet DARNE, Mrs Christophe GIRAUD, Philippe CRESPY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL

Absent représenté : Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Alain GALLAND)

Absent: Mme Marie-Hélène ROUX

Mr Alain GALLAND a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

## Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 25 octobre 2018 est approuvé sans modification.

# Compte-rendu des différentes réunions et animations :

- Cérémonie du 11 novembre : Mr le Maire indique que cette cérémonie a été très réussie et appréciée, et qu'elle a été à la hauteur de l'événement. Mr PANNEFIEU regrette que le début de la cérémonie se soit déroulé à l'intérieur de l'église. Mr le Maire indique que ce choix a été fait en accord avec les participants, qu'il a été fait car le premier monument aux morts inauguré après le conflit se trouve dans l'église, et que le parvis de l'abbatiale ne permettait pas à toutes les personnes présentes de suivre la cérémonie dans de bonnes conditions, d'autant que la météo était incertaine. Il ajoute que la deuxième partie de la cérémonie, avec la lecture des textes officiels et le dépôt des gerbes, s'était déroulée quant à elle devant le Monument inauguré en 1921, comme à l'accoutumé. L'inauguration de la plaque commémorative exécutée par Lucie DELMAS a été réalisée à ce moment-là. Monsieur le Maire termine en remerciant Madame JOURDAN, les Anciens Combattants, les élèves et enseignants des écoles et collèges, l'Harmonie et l'Espace Culturel d'avoir participé à l'organisation de cet événement.
- Repas des ainés du dimanche 18 novembre : Mme MERCIER indique que le repas et l'animation ont été très appréciés par les ainés.
- Inauguration de la rue centrale le dimanche 25 novembre : Mr le Maire indique que cette inauguration s'est très bien déroulée malgré une météo peu clémente.

### Délibérations diverses :

**Droits de préemption :** Monsieur le Maire présente au conseil les divers droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section E numéro 825 (Saint Victor)
- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AB numéro 122 (Place François d'Estaing)
- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AB numéro 590 (Rue Calveyrade)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

**Décisions modificatives :** Monsieur le Maire présente au conseil les différentes décisions modificatives à approuver pour pouvoir passer les écritures d'ici la fin de l'exercice comptable :

- Budget Eau potable :
  - o Compte 66111 (dépenses de fonctionnement) : + 100 €
  - o Compte 627 (dépenses de fonctionnement) : 100 €

- o Compte 6811 (dépenses de fonctionnement) : +200 €
- o Compte 2803 (recettes d'investissement) : + 200 €
- o Compte 023 (dépenses de fonctionnement) : 200 €
- o Compte 021 (recettes d'investissement): 200 €
- Budget lotissement :
  - o Compte 7133 (dépenses fonctionnement) : + 33 000 €
  - o Compte 7133 (Recettes de fonctionnement): +33 000 €
  - o Compte 3351 (dépenses d'investissement) : + 33 000 €
  - o Compte 3351 (recettes d'investissement) : + 33 000 €
- Budget communal :
  - o Compte 6811 (recettes de fonctionnement) : +800 €
  - o Compte 28051 (dépenses d'investissement) : +800 €
  - o Compte 023 (dépenses de fonctionnement) : 800 €
  - o Compte 021 (recettes d'investissement) : 800 €
  - o Compte 10226 (dépenses d'investissement) : + 600 €
  - o Compte 2111 (dépenses d'investissement) : 600 €
  - o Compte 1641 (dépenses d'investissement) : + 200 000 €
  - o Compte 1641 (recettes d'investissement) : + 200 000 €

Après délibération, le conseil municipal approuve les décisions modificatives présentées.

Avis Plan de prévention des risques des mouvements de terrains: Mr le Maire rappelle que le plan de prévention des risques des mouvements de terrains a été prescrit pour notre commune par arrêté préfectoral du 27 janvier 2017. Il précise également que depuis cette date, des études de terrain ont été réalisées par le BRGM et ont donné lieu à un projet de zonage des différents risques sur la commune. Ce projet avait par ailleurs été présenté lors du conseil municipal du 6 septembre dernier. La phase de consultation des services et la mise à l'enquête publique PPR-mt ayant débuté, la commune doit, conformément aux dispositions de l'article R 562-7 du code de l'environnement, délibérer pour émettre un avis sur ce plan de prévention. Mr le Maire propose donc de reprendre les remarques indiquées dans le courrier envoyé à la Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire suite au conseil du 6 septembre dernier.

Après délibération, le conseil renouvelle donc son avis sur le projet de plan de prévention des risques mouvement de terrain :

- il émet un avis favorable pour l'ensemble des documents (règlement, plan de zonage et cartes d'aléas)
- il émet une réserve sur deux secteurs classés en zone rouge d'après l'avis BRGM :
  - o Secteur de la Queuille : parcelles cadastrées section B numéros 382, 383 et 384
  - o Secteur du Pont de l'Estaing : parcelles cadastrées section AC 115 et 116

Monsieur le Maire rappelle également que ce plan de prévention une fois approuvé sera opposable au Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Création d'un poste d'Adjoint du patrimoine à mi-temps: Mr le Maire rappelle que depuis le départ en retraite, il y a plus de deux ans et demi, de l'Adjoint du patrimoine en charge de la gestion de la bibliothèque, un Agent en contrat à durée déterminée est chargé de la continuité de cette mission. Il précise que l'Agent en question assure également un mi-temps pour le compte de la Communauté de Communes. Pour l'instant, la Communauté de Communes qui dispose pour sa part de modalités d'embauche spécifiques, a signé avec l'Agent un contrat à durée déterminée de trois ans qui prendra fin en juin 2020, avec possibilité de prolongation pour une nouvelle période de 3 ans. Le contrat pour la partie communale se terminant au 31 décembre 2018, il y a donc lieu d'engager une réflexion sur le devenir de ce poste, en sachant que la Commune ne peut proposer de nouveau contrat à durée déterminée à cet Agent pour des raisons administratives. Mr le Maire indique que la personne donne

satisfaction et que le service de la bibliothèque perdurera dans le temps. Aussi propose-t-il de la titulariser en créant un poste statutaire à mi-temps.

Après délibération, le conseil municipal décide de créer un poste d'Adjoint du patrimoine de catégorie C pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Remboursement sommes indues taxe d'aménagement: Mr le Maire donne connaissance au conseil d'un courrier reçu de la Direction Générale des Finances publiques concernant le remboursement de sommes trop perçues suite à des paiements concernant la taxe d'aménagement. Le montant total de ces sommes s'élève à 1715.45 €. Ce montant doit être reversé à l'Etat afin que les propriétaires concernés puissent être remboursés. Après délibération, le conseil approuve le remboursement de cette somme à l'Etat.

**Créances éteintes :** Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'un courrier du Trésorier Municipal concernant l'annulation de créances éteintes suite à un jugement judiciaire pour les budgets eau et assainissement, soit :

- Budget eau potable : un montant de 37.64 € pour l'année 2015 et 42.44 € pour l'année 2016, soit un montant total de 80.08 €uros pour le budget eau
- Budget assainissement : un montant de 37.51 € pour l'année 2015 et 44.47 € pour l'année 2016, soit un montant total de 81.98 €uros pour le budget assainissement

Après délibération, le conseil municipal approuve l'annulation des créances précitées et autorise Mr le Maire à passer les écritures correspondantes.

**Demande d'acquisition du domaine public :** Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs demandes d'acquisition de domaine public sont parvenues en mairie. Elles concernent des régularisations d'empiètement sur le domaine public ou privé de la commune :

- Une bande de terrain du chemin rural dit du Monastier à Présailles le long de la parcelle cadastrée section D numéro 158 sur laquelle un bâtiment a été en partie construit.
- Une bande de terrain du domaine public située Place du Couvent le long des façades Nord-ouest et Nord-est de la maison située sur la parcelle cadastrée section AB numéro 202, sur laquelle se trouvent une terrasse et une cave.
- Une bande de terrain du domaine public située Place du Couvent le long de la façade Nord-ouest de la maison située sur la parcelle cadastrée section AB numéro 201 sur laquelle se trouve une terrasse.
- Une partie du domaine public situé à la place du Vallat en façade sud-est de la maison située sur la parcelle cadastrée section AB numéro 72 sur laquelle se trouve une terrasse.
- Une bande de terrain du domaine public située à la Place du Vallat le long de la façade est de la maison située sur la parcelle cadastrée section AB numéro 73 sur laquelle se trouve une terrasse.
- Une partie d'un chemin rural situé à Meyzoux devant la maison située sur la parcelle cadastrée section C numéro 1645 sur laquelle se trouve une cour.

Après délibération, le conseil municipal autorise Mr le Maire à lancer les enquêtes publiques nécessaires à ces déclassements du domaine public ou désaffectation de l'usage du public.

Eclairage public – Place du Couvent : Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre des travaux de réfection de la Place du Couvent, une étude d'éclairage avait été menée. Les croquis avaient par ailleurs été présentés au conseil lors d'une précédente séance. Le Syndicat Départemental d'Energies a estimé le coût des travaux d'enfouissement de réseaux et d'installation des éclairages nécessaires à cette opération. Mr le Maire présente donc l'estimatif des travaux pour un montant total de 55 792.54 € HT. Une partie de ces dépenses pourra être prise en charge par le Syndicat d'Energies. Il resterait donc à la charge de la commune un montant de 30 685.90 €. Après délibération, le conseil municipal approuve les plans et l'estimatif présentés et autorise Mr le Maire à engager ces travaux.

Demande du conseil d'administration du collège Laurent Eynac : Monsieur le Maire indique que le Conseil d'Administration du collège Laurent Eynac souhaite que des aménagements supplémentaires soient effectués aux abords du collège afin de limiter la vitesse des véhicules et de protéger les piétons. Mr le Maire indique que plusieurs actions avaient été prévues : l'installation de deux radars pédagogiques – la mise en place d'un stop à la sortie du parking de la gare – le rafraichissement des peintures au sol. Après discussion, il est décidé de procéder dans un premier temps à ces aménagements avant d'envisager la réduction de la vitesse à 30 km/h à cet endroit, abaissement demandé par le Conseil d'Administration. Il est aussi envisagé d'installer des ralentisseurs amovibles ou permanents, éléments qui ne peuvent être installés sans l'accord du Conseil Départemental responsable de la voirie.

Vote des tarifs 2019 : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les tarifs pour l'année 2019. Il indique que l'Agence de l'Eau a à priori décidé d'imposer des tarifs minimaux qui conditionnent l'obtention de subventions. Les termes exacts n'étant pas officiellement connus, il est décidé de reporter le vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement au prochain conseil. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote uniquement les tarifs suivants pour 2019 :

LIBELLE						Tarifs 2019		
LOCATION SALLE DES FETES								
AVEC LA CUISINE (caution de 800 €uros, attestation d'assurance fournie et caution ménage de 150 €)								
Restaurateurs de la commune						280.00€		
Restaurateurs hors commune						280.00€		
Repas privé habitant de la commune						280.00€		
Repas privé hors commune						550.00 €		
Associations de la commune (sans restaurateurs)						100.00 €		
Associations hors commune (sans restaurateurs)						200.00 €		
SANS LA CUISINE (caution	de 800 €uros,	attestation	d'assurance	fournie et	caution m	énage de 1	50 €)	
Privé de la commune						150.00 €		
Privé hors commune						350.00 €		
Assemblée générale de banque						350.00 €		
Ventes commerciales						400.00 €		
Associations de la commune (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)						100.00 €		
Associations hors commune						150.00 €		
Associations Communauté des communes						100.00 €		
Spectacles et manifestations des écoles						Gratuité		
Associations caritatives locales						Gratuité		
Associations de la commune pour activités (annuel)						Gratuité		
Associations hors commune pour activités (annuel)						150.00 €		
LOCATION SALLES DU CHATEAU (chauffage compris) — Maximum 50 personnes							ines	
(caution de 800 €uros, attestation d'assurance fournie et caution ménage de 150 €)								
Particuliers de la commune uniquement						80.00€		
Assemblée générale, réunion (banque, assurance, MSA)						100.00 €		
Associations de la commune pour activités lucratives annuelles						100.00 €		
Associations hors commune pour activités annuelles						120.00 €		
Cérémonies ou fêtes extérieures (en cas d'intempéries)						100.00 €		
Associations de la commune - location ponctuelle 1 jour						Gratuité		
Associations hors commune - location ponctuelle 1 jour (gratuité si spectacle ou						80.00 €		
animation ouvert au public)								
PRET DE MATERIEL								
	Chaises Par tranche de 50 chaises	Tables à l'unité	Barrières Vauban par tranche de 10	Friteuse Deux unités	Sono Caution 300 €	Barnum Caution 400 €	Podium le module Caution 400 €	
		aution 100 f co	barrières					
	C	aution 100 € sa	iui association					

Accociations do la	Crotuité	Crotuité	Gratuité	Crot.:±4	Crot.:±4	Crot.:±4	Crot.:±4	
Associations de la commune	Gratuité	Gratuité	Gratuite	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	
Associations hors	15.00 €	2.00 €	35.00 €	Non	Non	Non	3.00 €	
commune	13.00 €	2.00 €	33.00 €	14011	14011	14011	3.00 €	
Privés de la commune	15.00 €	2.00€	35.00 €	Non	Non	Non	2.00€	
Privés hors commune	20.00€	5.00€	Non	Non	Non	Non	Non	
Communes de la CCPM	10.00€	2.00€	35.00€	Non	Non	20.00€	2.00€	
Communauté de	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Non	Non	Gratuité	Gratuité	
communes								
Autres communes	20.00 €	5.00€	40.00€	Non	Non	Non	4.00€	
		BOUL	ODROME					
Privé apéritifs							70.00€	
Location communes et CCPM	(par mois)					50.00€		
		CANTIN	E SCOLAIR	RE				
Le ticket pour un repas							3.40 €	
		<b>ESPACE</b>	CULTURE	L				
Adultes plein tarif							3.00 €	
Adultes tarif réduit (groupe de	+ de 10 persor	nnes) avec gr	atuité pour u	ın			2.00€	
accompagnateur								
Enfants de 6 à 18 ans							2.00 €	
Enfants de moins de 6 ans						Gratuité		
Scolaires (gratuité pour les mo	<u>-</u>						1.00 €	
			MUNICIPA	LE				
	Le t	icket	Carte	e 10 entrée:	s Ab	onnement	saison	
Adultes		2.50		20.00€			45.00€	
Tarif réduit : étudiants,		1.20	€	10.0	00€		23.00€	
enfants de 4 à 16 ans								
Classe piscine, colonie,		0.80	€					
centre de vacances	OITE DA	TAREC						
	GITE D'E	: IAPES –	Maximum 1	L5 personne	es			
La nuitée par personne	,						18.00 €	
Tarif groupe (plus de 10 perso	nnes)	<b>T</b> ENINIO	DI E101 A11				15.00 €	
		TENNIS	PLEIN AII	₹				
Joueurs de la commune						3.80 €		
Joueurs hors commune							5.30 €	
BIBLIOTHEQUE								
Abonnement famille de la commune						20.00€		
Abonnement famille hors commune						25.00 €		
Abonnement adulte de la commune						15.00 €		
Abonnement adulte hors commune						20.00 €		
Abonnement enfant de la commune						3.00 €		
Abonnement enfant hors commune  Abonnement maisons de retraite et de convalescence						3.00 €		
Abonnement maisons de retra			· A	- d F	lo.		150.00 €	
<u> </u>		E PESAGE	– Avenu	e des Eco	oie			
Pesée unique (véhicule + remo							8.00 €	
Pesée + Tare (véhicule + remo			NA 1. /		<u> </u>		10.00 €	
	DROIT DE	PESAGE -	- Marche	aux besti	aux			
Pesage hors marché (par tête	de bétail)				1-	حاسر مرز م	3.00€	
	DD0:= 5:	- DEC - C-	· · · · · · · · · · · · · · ·	A OF 61 ***		ec un plafor	ıa ae 20 €)	
	DROIT D	E PESAGE	ET DE PL	ACE OVII	NS			
De 1 à 5							2.00 €	
De 6 à 10							3.00 €	
De 11 à 15 Plus de 16							4.50 €	
Plus de 16							6.00 €	

DROIT DE PLACE – Marché aux bestiaux				
Veau, bovin, équidé, porc (par tête de bétail)	1.00 €			
DROIT DE PLACE – Marché forain				
Forains – prix de base minimum	2.00 €			
Le mètre linéaire pour étalage forain	0.50 €			
Primeurs ou forains Dimanche (par jour)	3.00 €			
Forfait MAS Primeur (par an)	200.00 €			
Forfait MARCON Boucher (par an)	200.00 €			
Forfait VALLEE Fromager (pour l'année)	150.00 €			
Forfait FARGEAU Poissonnier (pour l'année)	200.00 €			
Forfait camions ambulants pizzas – kebab	200.00 €			
Forfait CHANAL Cycles (pour l'année)	90.00 €			
Forfait camion outillage (pour l'année)	50.00 €			
Cirque, spectacle (par représentation)	30.00 €			
DROIT DE PLACE – Marché de Noë				
Par emplacement	8.00€			
DROIT DE PLACE – Marché de product				
Par emplacement pour juillet et août	25.00 €			
BORNE AIRE DE CAMPING-CARS				
Droit de remplissage d'eau potable – pour 5 minutes	2.00 €			
DROIT DE PLACE – Foire agricole, commerciale	et artisanale			
Exposant pour un stand inférieur à 9 m²	20.00 €			
Exposant pour un stand supérieur à 9 m²	40.00 €			
Droit de place pour un gros bovin (l'unité)	2.00 €			
Droit de place pour un lot de 1 à 5 têtes (ovins ou caprins)	2.00 €			
Droit de place pour un lot de 6 à 10 têtes (ovins ou caprins)	3.00 €			
Droit de place pour un lot de 11 à 15 têtes (ovins ou caprins)	4.50 €			
Droit de place pour un lot de plus de 16 têtes (ovins ou caprins)	6.00 €			
Droit de place pour le concours équins	Gratuit			
Participation des commerçants partenaire de la foire agricole	20.00 €			
Droit de place pour le vide-grenier (le mètre linéaire)	1.00 €			
CIMETIERE				
Concession collective (2.5 m X 2.9 m) - cimetière C 1 – 50 ans	600.00 €			
Renouvellement concession collective – cimetière C 1 – 50 ans	500.00 €			
Renouvellement concession collective – cimetière C1 – 30 ans	300.00 €			
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m)- cimetière C 1– 50 ans	300.00 €			
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 1 – 50 ans	250.00 €			
Renouvellement concession individuelle – cimetière C1 – 30 ans	150.00 €			
Concession collective (2.5 m X 2.9 m) - cimetière C 2 –50 ans	700.00 €			
Renouvellement concession collective – cimetière C 2 – 50 ans	500.00 €			
Renouvellement concession collective – cimetière C2 – 30 ans	300.00 €			
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m) - cimetière C 2 – 50 ans	350.00 €			
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 2 – 50 ans	250.00 €			
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 2 – 30 ans	150.00 €			
Concession collective (2.5 m X 2.9 m) – cimetière C 3 – 50 ans	800.00€			
Renouvellement concession collective – cimetière C 3 – 50 ans	500.00 €			
Renouvellement concession collective – cimetière C3 – 30 ans	300.00 €			
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m) – cimetière C 3 – 50 ans	400.00 €			
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 3 – 50 ans	250.00 €			
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 3 – 30 ans	150.00 €			
Columbarium (1 niche de 4 places) – 50 ans	1600.00€			
Renouvellement case columbarium – 50 ans	800.00€			
Renouvellement case columbarium – 30 ans	500.00 €			

Les tarifs eau potable et assainissement seront donc votés lors de la prochaine séance.

Réfection de la salle des fêtes – maitrise d'œuvre : Mr le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation de la salle des fêtes. Un appel d'offres a été lancé pour le choix d'un bureau d'études qui devra travailler sur l'amélioration de l'acoustique de la salle. Mr le Maire indique qu'il est également nécessaire de lancer un appel d'offres pour le choix d'un maitre d'œuvre qui pourra réaliser les plans d'aménagement nécessaires à la constitution de dossiers de demandes de subvention. Après délibération, le conseil approuve le lancement d'un appel d'offres pour le choix d'une entreprise de maitrise d'œuvre.

### **Questions diverses:**

Subvention agence de l'eau pour la réfection des réseaux assainissement de la Place du Couvent :

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu un accord pour le début des travaux de la Place du Couvent et qu'une subvention de 19024 € devrait être attribuée pour les réseaux.

**Bilan des consommations énergétiques :** Mr le Maire présente au conseil le bilan des consommations énergétiques de l'éclairage public depuis 2011. Afin d'avoir un avis objectif tenant compte de l'évolution du prix de l'électricité, il est décidé de faire un comparatif prenant en compte les consommations. Un nouveau comparatif sera donc présenté lors d'une prochaine séance.

Bilan des consommations en eau potable des bâtiments communaux : Mr le Maire présente au conseil le bilan des consommations en eau potable des bâtiments communaux. Les consommations sont globalement stables. Une baisse importante de la consommation des WC publics vers le château abbatial est toutefois à noter suite à une intervention des services techniques pour limiter la perte d'eau, et une hausse très importante de la consommation d'eau est à noter à la piscine en raison de fuites importantes non repérées à ce jour.

**Tour de l'avenir :** Au vu des moyens humains et financiers à mettre en œuvre pour l'organisation de cette manifestation, il a été décidé de ne pas faire acte de candidature pour recevoir le Tour de l'Avenir sur la commune.

**Présentation SCOT :** Mr le Maire rappelle qu'un diaporama explicatif sur le SCOT a été envoyé aux membres du conseil. Les membres du conseil ne jugent pas nécessaire d'effectuer une présentation spécifique sur ce thème.

**Terrain sous l'église Saint Jean :** Mr le Maire présente des photos montrant l'état de dégradation du terrain situé sous la rue Henri Debard. Au vu de l'évolution, Mr le Maire estime qu'une intervention est nécessaire afin d'éviter un effondrement de la route située au-dessus. S'agissant d'un terrain privé, il propose donc au conseil de faire une proposition d'achat au propriétaire de ce terrain.

#### **Dates diverses:**

- Marché de noël le dimanche 2 décembre au boulodrome

Prochain Conseil le jeudi 20 décembre 2018 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.